

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 599 571,411 TND, un actif net de 595 648,579 TND et un bénéfice net annuel de 35 854,798 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Portefeuille titres	3.1	460 137,385	437 831,757
Actions cotées		284 872,380	283 292,331
Obligations des sociétés		50 675,005	36 952,632
Emprunts d'Etat		96 112,560	96 973,394
Titres des organismes de placement collectif		28 477,440	20 613,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	139 380,864	175 471,545
Placements monétaires		98 570,471	0,000
Disponibilités		40 810,393	175 471,545
Créances d'exploitation	3.5	53,162	0,000
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		599 571,411	613 303,302
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 525,170	1 544,968
Autres créditeurs divers	3.7	2 397,662	2 449,625
<i>TOTAL PASSIF</i>		3 922,832	3 994,593
<u>ACTIF NET</u>		595 648,579	609 308,709
Capital	3.8	570 359,247	591 887,837
Sommes distribuables	3.11	25 289,332	17 420,872
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		25 289,332	17 420,872
<u>ACTIF NET</u>		595 648,579	609 308,709
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		599 571,411	613 303,302

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	16 192,687	19 433,636
Dividendes actions cotées		7 762,500	9 823,500
Dividendes titres OPCVM		1 090,260	1 318,200
Revenus des obligations		2 371,927	1 911,056
Revenus des emprunts d'Etat		4 968,000	6 380,880
Revenus des placements monétaires	3.4	18 601,986	9 971,647
Revenus des billets de trésorerie		6 627,933	3 070,317
Revenus des dépôts à terme		0,000	0,000
Revenus des comptes à vue		11 974,053	6 901,330
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 794,673	29 405,283
Charges de gestion des placements	3.9	6 153,077	6 427,667
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		28 641,596	22 977,616
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	2 930,016	3 031,161
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		25 711,580	19 946,455
Régularisation du résultat d'exploitation		-422,248	-2 525,583
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	25 289,332	17 420,872
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		422,248	2 525,583
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-13 149,769	27 478,940
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		24 364,014	865,371
Frais de négociation de titres		-1 071,027	-556,568
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		35 854,798	47 734,198

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	35 854,798	47 734,198
Résultat d'exploitation	25 711,580	19 946,455
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-13 149,769	27 478,940
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	24 364,014	865,371
Frais de négociation de titres	-1 071,027	-556,568
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 49 514,928	-138 299,434
Souscriptions	47 950,964	129 125,530
- Capital	27 000,000	85 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	19 534,605	41 552,169
- Régularisation des sommes distribuables	1 416,359	1 773,361
Rachats	97 465,892	267 424,964
- Capital	57 300,000	175 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	38 327,285	87 627,566
- Régularisation des sommes distribuables	1 838,607	4 298,944
- Droits de sortie	0,000	-1,546
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 13 660,130	-90 565,236
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	609 308,709	699 873,945
En fin de l'exercice	595 648,579	609 308,709
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	3 807	4 704
En fin de l'exercice	3 504	3 807
VALEUR LIQUIDATIVE	169,991	160,049
TAUX DE RENDEMENT	6,21%	7,57%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune.

Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

FCP KOUNOUZ ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 460 137,385 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31 Décembre 2018	% actif
<u>Actions</u>		303 910,144	284 872,380	47,513%
ATB	6 000	25 150,000	21 930,000	3,658%
BH	2 005	39 274,160	25 531,670	4,258%
BNA	3 550	34 724,635	49 561,550	8,266%
BT	1 000	8 835,000	7 975,000	1,330%
BTE (ADP)	1 500	24 417,000	16 875,000	2,815%
NBL	6 000	42 064,538	32 634,000	5,443%
SIAME	17 000	56 713,688	42 517,000	7,091%
STB	3 562	17 783,380	12 930,060	2,157%
TUNIS RE	1 000	8 177,040	8 000,000	1,334%
UIB	1 800	25 827,053	42 582,600	7,102%
WIFAK BANK	3 500	20 943,650	24 335,500	4,059%
<u>Titres OPCVM</u>		28 187,460	28 477,440	4,750%
FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	270	28 187,460	28 477,440	4,750%
<u>Obligations de sociétés</u>		48 400,000	50 675,005	8,452%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	2 800,000	2 915,680	0,486%
EO MODERN LEASING 2012	540	21 600,000	22 572,432	3,765%
HANNIBAL LEASE 2013-2	400	24 000,000	25 186,893	4,201%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		101 205,000	96 112,560	16,030%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	96 112,560	16,030%
Total		481 702,604	460 137,385	76,744%

Les entrées en portefeuille titres en 2018 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	165 936,830
Obligations sociétés	48 000,000
Titres OPCVM	37 377,424
Total	251 314,254

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	151 396,066	176 263,820	24 867,754
Obligations sociétés	35 000,000	35 000,000	-
Titres OPCVM	30 185,164	29 681,424	- 503,740
Total	<u>216 581,230</u>	<u>240 945,244</u>	<u>24 364,014</u>

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 16 192,687 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
<u>Dividendes</u>	8 852,760	11 141,700
- des actions admises à la cote	7 762,500	9 823,500
- des Titres OPCVM	1 090,260	1 318,200
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	7 339,927	8 291,936
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>2 371,927</u>	<u>1 911,056</u>
- intérêts	2 371,927	1 911,056
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>4 968,000</u>	<u>6 380,880</u>
- intérêts	4 968,000	6 380,880
- primes de remboursement	0,000	0,000
Total	16 192,687	19 433,636

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 139 380,864 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
Placement monétaire		97 795,837	98 570,471	16,440%
<u>Billets de trésorerie</u>	2	97 795,837	98 570,471	16,440%
ELECTROSTAR 100J 26/11/2018 10,50%	1	48 866,397	49 267,016	8,217%

STEQ 90J 30/11/2018 11,00%	1	48 929,440	49 303,455	8,223%
Disponibilité		40 810,393	40 810,393	6,807%
Dépôts à vue		40 810,393	40 810,393	6,807%
Total général		138 606,230	139 380,864	23,247%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2018 à 18 601,986 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	6 627,933	3 070,317
Intérêts des comptes courants	11 974,053	6 901,330
Total	18 601,986	9 971,647

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 53,162 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	53,162	0,000
Total	53,162	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 525,170 TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Commission distributeurs (TSB et TSI)	533,811	540,742
Commission gestionnaire (TSI)	610,066	617,986
Commission dépositaire (TSB)	381,293	386,24
Total	1 525,170	1 544,968

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 397,662 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	50,200	51,095
Etat impôts à payer	0,000	-11,365*
Honoraires commissaire aux comptes	2347,462	2409,895
Total	2 397,662	2 449,625

*Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -11,365 DT résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	2018	2017
<u>Capital au 01-01</u>		
Montant (en nominal)	380 700,000	470 400,000
Nombre de titres	3 807	4 704
Nombre de porteurs de parts	60	67
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	27 000,000	85 800,000
Nombre de parts émises	270	858
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	57 300,000	175 500,000
Nombre de parts rachetées	573	1 755
<u>Capital au 31-12</u>		
Montant (en nominal)	350 400,000	380 700,000
Sommes non distribuables	219 959,247	211 187,837
Montant du capital au 31-12	570 359,247	591 887,837
Nombre de parts	3 504	3 807
Nombre de porteurs de parts	42	60

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	2018	2017
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	671,780	-403,122
Variation de plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	-12 960,715	25 293,337
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	24 867,754	4 827,174
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts d'Etat	-860,834	2 588,725
Plus ou moins-values réalisées sur emprunts d'Etat	0,000	-3 750,000
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	-503,740	-211,803
Frais négociation de titres	-1071,027	-556,568
Droits de sortie	0,000	1,546
Résultats non distribuables de l'exercice	10 143,218	27 789,289
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	228 608,709	229 473,945
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	19 534,605	41 552,169
Régularisations sommes non distribuables rachats	-38 327,285	-87 627,566
Total sommes non distribuables	219 959,247	211 187,837

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 6 153,077 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Commission distributeurs (TSB et TSI)	2 153,572	2 249,691
Commission gestionnaire (TSI)	2 461,230	2 571,053
Commission dépositaire (TSB)	1 538,275	1 606,923
Total	6 153,077	6 427,667

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 930,016 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Redevance CMF	615,296	642,760
Honoraires commissaire aux comptes	2 314,720	2 388,401
Total	2 930,016	3 031,161

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2018	25 711,580	1 416,359	-1 838,607	25 289,332
Sommes distribuables				25 289,332

4. Autres informations

4.1- Données par parts et ratios pertinents

4.1.1- Données par parts

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	9,930	7,724	6,303	5,065	4,926
Charges de gestion des placements	-1,756	-1,688	-1,587	-1,291	-1,404
REVENUS NET DES PLACEMENTS	8,174	6,036	4,715	3,775	3,522
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,836	-0,796	-0,711	-0,496	-0,581
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7,338	5,239	4,004	3,278	2,940
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,121	-0,663	-0,368	0,273	-0,167
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	7,217	4,576	3,636	3,552	2,773
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-3,753	7,218	8,317	0,556	6,532
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	6,953	0,227	-2,279	-0,781	-4,908
Frais de négociation de titres	-0,306	-0,146	-0,255	-0,515	-0,378
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	2,895	7,299	5,783	-0,741	1,246
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	10,233	12,539	9,787	2,538	4,187
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,009	0,010

RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	2,895	7,299	5,783	-0,732	1,257
Régularisation du résultat non distribuable	-0,171	-0,609	-0,487	2,266	1,029
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,724	6,691	5,296	1,534	2,286
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	169,991	160,049	148,782	139,850	134,764

4.1.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,021%	0,982%	1,017%	1,015%	0,988%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,486%	0,463%	0,456%	0,390%	0,409%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,268%	3,347%	2,565%	2,579%	2,069%

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.